

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 863

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pour les »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.